

Les documents au travail

Par **sev30**, le **06/12/2016** à **11:22**

Bonjour

J'aimerais savoir (pour ceux qui bossent dans le privé) ce que vous pensez de débiter un job sans avoir signé votre contrat.

Je sais très bien que sans contrat pendant X jours la personne est réputée être en CDI mais honnêtement tout le monde sait que dans les faits c'est un peu plus compliqué (encore faut-il prouver qu'on a bossé dans la boîte).

Par exemple, mon 1er contrat (un CDD) je l'ai signé au bout de 3 mois. En fait je l'avais réclamé au départ puis comme la comptable de la boîte était un peu quelqu'un de ronchon j'ai préféré pas insister pour ne pas la mettre à dos et n'ai pas osé re-réclamer. Donc pendant 3 mois j'ai bossé sans avoir signé mon contrat.

sinon même chose pendant une expérience en CDI étudiant, j'ai bossé sans contrat (là par contre je l'avais réclamé plusieurs fois et l'ai obtenu avec beaucoup de difficultés).

Je suis quelqu'un d'un peu timide qui a du mal à réclamer et je ne comprends pas pourquoi c'est aussi compliqué de donner le contrat à un salarié.

Un copain m'avait dit tu es folle d'accepter de travailler sans contrat mais c'est pas facile non plus.

Pouvez vous m'expliquer comment je dois faire ? C'est pas agréable pour moi de devoir réclamer 10 fois un doc et de toujours galérer.

Mais c'est pas automatique certains patrons me posent moins de problème que d'autres selon le secteur d'activité.

Merci.

Par **LouisDD**, le **07/12/2016** à **18:50**

Salut

Je pense qu'il faut avoir une certaine confiance en la boîte, une amie à travaillé une journée chez un fleuriste, sans contrat et sans paye, à l'essai, résultat le patron ne l'a jamais rappelé

ni même envoyé quoique ce soit...

Après il ne faut vraiment pas hésiter, le contrat c'est votre protection contre les problèmes, imaginez vous travaillez depuis 3 mois et le patron ne vous a pas payer, Je ne suis pas sûr que vous puissiez faire un rappel de salaire puisque le patron ne peut-il pas justifier que vous n'exister pas contractuellement ?

A voir

Mais le mieux reste de commencer avec le contrat en poche !

Bonne soirée